

*Date de dépôt : 2 novembre 2011*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et MM. Jean Spielmann,  
Salika Wenger, Luc Gilly, Pierre Meyll et Rémy Pagani : la remise  
en état du parc de Palexpo**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 15 février 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Vu les travaux d'aménagement de la campagne Sarasin exécutés par ORGEXPO en 1999 afin de mettre en place des installations lourdes dans le parc à l'occasion de l'exposition TELECOM, travaux exécutés en violation à la loi instituant cette zone de verdure qui exigeait l'accord préalable du Grand Conseil.*

*Vu l'engagement pris par le Conseil d'Etat que la parc soit remis en son état antérieur après l'exposition TELECOM.*

*Que tel n'est pas le cas, un an après cette exposition.*

*Qu'en effet, les terrasses et talus artificiels dénaturant les lieux sont toujours en place et la terre arable n'a pas été remis en place.*

*Que les surfaces de terrain modifiées n'ont pas été réensemencées et la couche graveleuse de couverture ne se prête pas à la pousse de l'herbe, laquelle a été remplacée par une sorte de luzerne.*

*Que les arbres abattus n'ont pas été remplacés.*

*Par ces motifs,*

*le Grand Conseil de la République et canton de Genève*

*invite le Conseil d'Etat de Genève*

- *à ordonner à ORGEXPO de remettre en son état antérieur la campagne Sarasin avant le printemps prochain et de replanter les arbres abattus.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La fondation Orgexpo, dont fait mention la présente motion, a été dissoute et entrée en liquidation en septembre 2008. La zone de verdure, sise sur la parcelle n° 1695 et dite «la campagne Sarasin», appartient à ce jour à la société Palexpo SA, suite à sa concession par l'Etat de Genève sous forme de droit de superficie. C'est donc Palexpo SA qui gère et exploite l'intégralité de la parcelle dans laquelle s'intègre le parc Sarasin.

Il est vrai que certaines manifestations organisées dans l'enceinte du complexe d'expositions et de congrès «Geneva Palexpo» ont pu engendrer diverses nuisances sur les riverains du lieu et utilisateurs réguliers du parc. La fondation Orgexpo avait mis ainsi sur pied un groupe de concertation avec ces derniers, se réunissant régulièrement afin de maintenir en permanence un dialogue et un échange d'informations.

Dans ce cadre, un règlement de constructions temporaires dans le parc Sarasin a été adopté en 2007 et demeure encore en vigueur. La zone de verdure a depuis été remise en état, conformément à ce règlement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER